

INFORMATIONS CLÉS

PRÉSENTATION – POURQUOI LE LUXEMBOURG ?

Une place financière parmi les plus attrayantes au monde présentant un cadre juridique et réglementaire moderne et un vaste réseau de traités de non double imposition qui contribuent à mettre en place des structures de financement et de détention d'actifs efficaces. Il s'agit également d'une passerelle importante pour tous les pays européens en raison de sa localisation centrale et de son paysage politique stable. Le Luxembourg figure sur la « liste blanche » de l'OCDE et est classé comme une juridiction fiable et transparente. D'une manière générale, ces atouts ont permis au Luxembourg de devenir un emplacement de choix pour les sociétés holdings. Les sociétés holdings luxembourgeoises sont utilisées par des particuliers ou des familles fortunées, des groupes internationaux ou multinationales, des sociétés financières privées et des fonds d'investissements disposant d'une valeur nette élevée.

SOPARFI – SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

La *Société de Participations Financières* luxembourgeoise (SOPARFI) est un véhicule non réglementé qui n'est soumis à aucune restriction dans son domaine d'activités et qui est généralement utilisé comme société holding.

La SOPARFI est fréquemment utilisée comme un instrument de détention ou de financement (elle peut détenir tout type de biens : mobiliers et immobiliers, matériels et immatériels).

En tant que société holding, elle offre à ses utilisateurs, sous certaines conditions bien définies, la possibilité de supprimer ou de diminuer l'impôt sur le revenu des sociétés au Luxembourg ainsi que la retenue à la source sur les dividendes versés aux sociétés actionnaires européennes et non européennes pour lesquelles est applicable un traité de non double imposition.

Les avantages comprennent :

- Un régime intéressant d'exonération des participations
- Le vaste réseau de traités de double imposition du Luxembourg
- Les directives européennes transposées en droit luxembourgeois (la directive mères-fille par exemple)

Structure d'une SOPARFI

- Elle est généralement établie en tant que société anonyme (SA) ou société à responsabilité limitée privée (SARL), même si d'autres formes juridiques peuvent être adoptées [société en commandite par actions (SCA), société en commandite spéciale (SCSp), Société coopérative (SC ou SOCOOP), société européenne (SE)]
- Le siège social doit être établi au Luxembourg
- Les réunions du Conseil de gérance ou d'administration doivent se tenir au Luxembourg, il est possible de mettre en place des résolutions de consentement unanimes

INFORMATIONS CLÉS

- Les états financiers annuels doivent être déposés chaque année auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg
- Les déclarations de revenus doivent être déposées chaque année auprès des autorités fiscales luxembourgeoises
- Environ 4 à 5 jours pour une constitution, à compter de la réception du capital social sur le compte bancaire de la société et des documents nécessaires
- Le numéro d'immatriculation est fourni dans les quatre semaines environ par le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg

	SOPARFI	
	SARL	SA
Capital social minimal	12 500 € – 100 % à libérer	31,000 € – 25 % à libérer
Intérêts des actions	Nominatives	Actions nominatives ou au porteur*
Actionnaires	Minimum 1 – Maximum 40 Les informations portant sur les actionnaires sont disponibles auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg	Minimum 1 – Pas de maximum
Administration	Un ou plusieurs gérants ou Conseil de gérance	Conseil d'administration Directoire avec conseil de surveillance
	Minimum 1	Minimum 3 membres, sauf si la société dispose d'un actionnaire unique, auquel cas elle peut disposer d'un seul administrateur
	Les informations concernant les administrateurs sont disponibles auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg	
Résidence des membres de la direction	Il n'existe aucune exigence juridique en matière de résidence ou de nationalité, il est toutefois recommandé que les gérants/administrateurs résident au Luxembourg	
Supervision et contrôle	Jusqu'à 25 associés : commissaire non obligatoire Auditeur indépendant (réviseur d'entreprises) uniquement exigé sous certaines conditions particulières	Nomination d'un Commissaire obligatoire Nomination d'un auditeur indépendant (réviseur d'entreprises) exigé sous certaines conditions
Statut	Une personne physique ou morale doit être nommée en tant que gérant ou administrateur	

*Les actions au porteur doivent être déposées et enregistrées auprès d'un dépositaire et les titulaires doivent être identifiés.

INFORMATIONS CLÉS
Imposition des SOPARFI
Impôt sur les sociétés

- Une SOPARFI est assujettie à un taux d'imposition combiné total d'environ 30 % selon la commune.

Ratio d'endettement

- Un ratio d'endettement de 85:15 est généralement acceptable pour les autorités fiscales luxembourgeoises pour une activité de participation.
- Dans le respect de cette limite, les intérêts d'endettement versés ou dus sont déductibles d'impôt et le règlement des intérêts n'est assujetti à aucune retenue à la source au Luxembourg (sauf si la directive européenne sur l'épargne s'applique).

Impôt sur la fortune

- Une SOPARFI est assujettie à l'impôt sur la fortune au taux de 0,5 % pour une base imposable pouvant atteindre jusqu'à 500 millions €, évaluée selon sa valeur nette d'inventaire (valeur unitaire) au 1er janvier de chaque année.
- Certains actifs sont exonérés d'impôt sur la fortune, notamment les participations éligibles, sous certaines conditions.
- Depuis 2016, l'impôt minimal sur la fortune est de 3 210 € et il s'applique à toutes les SOPARFI dont les actifs financiers (participations, prêts accordés à des filiales, titres, trésorerie) excèdent 90 % de leurs actifs bruts et 350 000 €.

Dividendes perçus

Les dividendes sont exemptés d'imposition selon les critères suivants:

- La SOPARFI doit posséder un minimum de 10 % du capital social émis de la filiale sous-jacente (ou un investissement minimal de 1,2 millions €).
- La filiale, qu'elle soit résidente ou non, doit être soumise à un régime fiscal similaire (impôts sur les sociétés de 11 % minimum).
- La détention de la participation dans la filiale doit avoir été détenue pendant une période de 12 mois ou la SOPARFI doit s'engager à détenir sa participation dans la filiale pendant une période de 12 mois à compter de la date de réception du dividende.

Dividendes versés

- Les dividendes versés aux actionnaires des sociétés établies dans des pays de l'UE ou de l'EEE, ou encore dans un pays signataire d'un traité de non double imposition, ne devraient pas être imposés à la source si le bénéficiaire desdits dividendes est assujetti aux conditions mentionnées ci-dessus. Dans tous les autres cas, une retenue à la source de 15 % est généralement appliquée sur les distributions.

Produits de liquidation

- Les produits de liquidation perçus par une SOPARFI de la part d'une filiale sont exonérés d'impôt au Luxembourg sous certaines conditions.
- Les produits de liquidation versés par une SOPARFI à ses actionnaires sont exonérés d'impôt.

INFORMATIONS CLÉS
Intérêts

- Les intérêts perçus sont entièrement imposables au taux d'imposition sur les sociétés.
- Les intérêts versés à l'étranger sont exonérés d'impôt sous réserve de la directive européenne relative aux intérêts et aux redevances (directive 2003/49/CE).
- Le ratio d'endettement ne doit pas dépasser 85:15.

Exonération des plus values

Pour bénéficier de l'exonération des plus values, la participation de la SOPARFI dans l'une de ses filiales doit correspondre à 10 % (ou un investissement de 6 millions €) et la SOPARFI doit avoir été en possession des actions correspondantes pendant une période de 12 mois.

Redevances

- Un total de 80 % des redevances et autres revenus nets (plus values par exemple) résultant des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur sur logiciels, brevets, marques déposées, dessins, modèles et même les noms de domaines Internet) est exonéré d'impôt.
- Le solde (20 %) est imposable au taux d'imposition sur les sociétés, ce qui revient à un taux d'imposition effectif d'environ 6 % en fonction de la commune.
- Les redevances versées à l'étranger sont exonérées d'impôt sous réserve de la directive européenne relative aux intérêts et aux redevances (directive 2003/49/CE).
- Cependant, il a été décidé d'abolir de manière progressive ce régime fiscal à compter du 1er Juillet 2016 et de le remplacer par un nouveau régime fiscal dont les détails n'ont pas encore été dévoilés.

TVA

- La TVA s'applique au transfert et à l'exploitation des droits de propriété intellectuelle par une SOPARFI.
- Actuel taux de TVA standard : 17 %.

Traités de non double imposition

La SOPARFI bénéficie du vaste réseau de traités de non double imposition du Luxembourg.

Règle liée aux liquidations – dépréciations – recapture

- L'exonération des revenus provenant de participations (dividendes, plus values...) se limite aux revenus net. les charges en relation directe avec les revenus bruts ne sont pas déductibles. Non seulement les charges déduites au cours de l'exercice, mais aussi les charges déduites au cours des exercices précédents se déduisent du montant des plus values.
- La dépréciation des participations est autorisée.
- Les pertes liées aux liquidations sont entièrement déductibles.
- Les pertes peuvent être reportées indéfiniment.

INFORMATIONS CLÉS
SOCIÉTÉ DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL (SPF)

La Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) vise les particuliers et les investisseurs privés. Elle est entièrement exonérée d'impôt sur les revenus résultant d'actions, d'obligations, de fonds communs, de comptes de dépôt et de tout autre instrument financier.

Investisseurs éligibles

La SPF est exclusivement accessible aux investisseurs qui souhaitent gérer leur patrimoine privé, en particulier :

- Les individus ou groupe d'individus étroitement liés qui gèrent leur patrimoine privé
- Les sociétés de gestion de patrimoine privées agissant au nom d'un ou de plusieurs individus (dont les trusts, les fondations, les « Anstalt », les « stitching », etc.)
- Les intermédiaires agissant au nom des actionnaires dans l'une des deux catégories ci-dessus

Formes juridiques d'une SPF

Une SPF peut être établie sous quatre formes juridiques différentes :

- SARL : nécessite un capital de 12 500 €, au minimum un associé et un administrateur
- SA : nécessite un capital de 31 000 € (dont au moins 25 % libéré), au minimum un actionnaire et un administrateur, ainsi qu'un commissaire
- SCA : nécessite un capital de 31 000 € (dont au moins 25 % libéré), au minimum deux actionnaires, un commandité (associé commandité) et un commanditaire (associé commanditaire), et un administrateur ainsi que trois commissaires
- COOPSA : une société coopérative qui a adopté la forme d'une société anonyme permettant un capital variable, nécessitant au minimum un actionnaire et un administrateur

Activités autorisées d'une SPF

Une SPF est strictement limitée à l'acquisition, la détention, la gestion et la cession d'actifs financiers et peut investir passivement dans tous types de titres. Elle ne peut entreprendre aucune activité commerciale ou être impliquée dans la gestion d'une autre société et ne peut pas détenir de biens immobiliers ou droits de propriété intellectuelle, ni accorder des prêts constitutifs d'intérêts.

Une SPF peut détenir les actifs financiers suivants :

- Actions ou titres équivalents dans des sociétés publiques ou privées, dont les SOPARFI
- Obligations
- Warrants
- Dérivés, options d'achat et de vente sur titres, indices et devises
- Intérêts dans des fonds de titrisation et d'investissement
- Comptes de dépôt

INFORMATIONS CLÉS
Imposition d'une SPF
Au niveau de la SPF

- Exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés, de l'impôt commercial communal et de l'impôt sur la fortune
- Une taxe d'abonnement à hauteur de 0,25 % est appliquée au capital social versé, prime d'émission incluse, avec un minimum de 100 € et un maximum de 125 000 € par an
 - La taxe d'abonnement s'applique également à la part d'endettement (le cas échéant) qui excède un ratio d'endettement de 1 à 8
- Ne peut pas bénéficier des avantages offerts par les traités de non double imposition signés par le Luxembourg ou des directives européennes
- Tous les dividendes et les intérêts résultants d'actifs financiers perçus par une SPF sont susceptibles d'être assujettis à une retenue à la source, dans l'État de la source conformément aux règles fiscales dudit État

Au niveau des actionnaires

- Aucune retenue à la source sur la distribution des bénéfices d'une SPF à ses actionnaires ainsi que sur le boni de liquidation
- Impôt prélevé à la source sur les intérêts versés sur les avances et la dette de la SPF à des particuliers à un taux de 10 % pour les résidents du Luxembourg, 35 % pour les résidents de l'UE et 0 % dans tous les autres cas

Notre bureau du Luxembourg offre tous les services nécessaires à la mise en place et à la représentation et à l'administration journalière des SOPARFI et des SPF.

Veillez prendre contact avec l'un de nos bureaux Trident Trust dans le monde pour obtenir de plus amples informations concernant nos services et nos frais. Les coordonnées des différents bureaux figurent sur la page suivante.

Trident Trust Company (Luxembourg) S.A.
 Vega Center, Parc d'activités, 75
 L-8308 Capellen
 G.-D. Luxembourg
 Tél. +352-26-30-28-48
 Fax +352-26-30-28-49
luxembourg@tridenttrust.com

EUROPE
GUERNSEY

Trident Trust Company (Guernsey) Ltd
 Tel +44-1481-727571
 Fax +44-1481-723162
 guernsey@tridenttrust.com

ISLE OF MAN

Trident Trust Company (IOM) Ltd
 Tel +44-1624-646700
 Fax +44-1624-620588
 iom@tridenttrust.com

JERSEY

Trident Trust Company Ltd
 Tel +44-1534-733401
 Fax +44-1534-727195
 jersey@tridenttrust.com

LUXEMBOURG

Trident Trust Company (Luxembourg) S.A.
 Tel +352-26-30-28-48
 Fax +352-26-30-28-49
 luxembourg@tridenttrust.com

MALTA

Trident Trust Company (Malta) Ltd
 Tel +356 21 434 525
 Fax +356 21 434 595
 malta@tridenttrust.com

SWITZERLAND

Zurich
Trident Corporate Services AG
 Tel +41-44-396 1080
 Fax +41-44-396 1081
 switzerland@tridenttrust.com

Geneva

Integritas Trust S.A.
 Tel +41-22-715-2760
 Fax +41-22-732-3674
 switzerland@integritastrust.com
 www.integritastrust.com

UNITED KINGDOM

Trident Trust Company (UK) Ltd
 Tel +44-20-7935-1503
 Fax +44-20-7935-7242
 uk@tridenttrust.com

Trident Company Services (UK) Ltd

Tel +44-20-7487-0460
 Fax +44-20-7487-0461
 corpsservices@tridenttrust.com

THE AMERICAS / CARIBBEAN
BAHAMAS

Trident Corporate Services (Bahamas) Ltd
 Tel +1-242-322-6154
 Fax +1-242-328-1064
 bahamas@tridenttrust.com

Integritas Trust Company Ltd

Tel +1-242-322-2200
 Fax +1-242-322-2030
 bahamas@integritastrust.com
 www.integritastrust.com

BARBADOS

Trident Corporate Services (Barbados) Ltd
 Tel +1-246-621-0760
 Fax +1-246-431-0591
 barbados@tridenttrust.com

BRITISH VIRGIN ISLANDS

Trident Trust Company (BVI) Ltd
 Tel +1-284-494-2434
 Fax +1-284-494-3754
 bvi@tridenttrust.com

CAYMAN ISLANDS

Trident Trust Company (Cayman) Ltd
 Tel +1-345-949-0880
 Fax +1-345-949-0881
 cayman@tridenttrust.com

NEVIS

Meridian Trust Company Ltd
 Tel +1-869-469-1333
 Fax +1-869-469-0968
 nevis@tridenttrust.com

PANAMA

Trident Trust (Panama) S.A.
 Tel +507-302-7494
 Fax +507-302-7497
 panama@tridenttrust.com

UNITED STATES

New York
Trident Corporate Services, Inc
 Tel +1-212-840-8280
 Fax +1-212-944-5923
 nyc@tridenttrust.com

Atlanta

Trident Corporate Services, Inc
 Tel +1-404-233-5275
 Fax +1-404-233-9629
 usa@tridenttrust.com

Sioux Falls

Trident Trust Company (South Dakota) Inc
 Tel +1-605-679-4355
 Fax +1-605-679-4357
 sd@tridenttrust.com

Miami

Integritas, Inc
 Tel +1-305-405-9006
 Fax +1-305-416-3143
 usa@integritastrust.com
 www.integritastrust.com

US VIRGIN ISLANDS

Trident Trust Company (VI) Ltd
 Tel +1-340-774-7322
 Fax +1-340-776-0651
 usvi@tridenttrust.com

ASIA / PACIFIC
HONG KONG

Trident Corporate Services (Asia) Ltd
 and **Trident Trust Company (HK) Ltd**
 Tel +852-2805-2000
 Fax +852-2850-4090
 hongkong@tridenttrust.com

NEW ZEALAND

Trident Trust Company (NZ) Ltd
 Tel +64-9-300-6067
 Fax +64-9-366-1482
 nz@tridenttrust.com

Integritas New Zealand Ltd

Tel +64-9-300-6067
 Fax +64-9-366-1482
 nz@integritastrust.com
 www.integritastrust.com

SINGAPORE

Trident Trust Company (Singapore) Pte Ltd
 Tel +65-6304 3288
 Fax +65-6491 1231
 singapore@tridenttrust.com

MIDDLE EAST / AFRICA
CYPRUS

Trident Trust Company (Cyprus) Ltd
 Tel +357-258-20-650
 Fax +357-253-61-857
 cyprus@tridenttrust.com

Trident Fiduciaries (Middle East) Ltd

Tel +357-253-53-520
 Fax +357-258-18-808
 fiduciariesme@tridenttrust.com

DUBAI

Trident Trust Company (UAE) Ltd
 Tel +971-4-423-9988
 Fax +971-4-450-4411
 dubai@tridenttrust.com

MAURITIUS

Trident Trust Company (Mauritius) Ltd
 Tel +230-210-9770
 Fax +230-210-1266
 mauritius@tridenttrust.com

SEYCHELLES

Trident Trust Company (Seychelles) Ltd
 Tel +248-4-422-000
 Fax +248-4-422-010
 seychelles@tridenttrust.com